



Condition embauche et licenciement

Par **Iolo59990**, le **16/09/2010** à **14:52**

Bonjour,

Mon employeur m'a recruté le 15/07/2009 pour un poste de Responsable de Résidence en CDI avec promesse d'aveni

Or lors de mon embauche, il a volontairement omis de m'indiquer que la société était dans une situation financière périlleuse

En novembre 2009, un mandataire adhoc a été nommé et au final le 30 avril on m'a annoncé mon licenciement par téléphone

Dans mon courrier de licenciement le PDG indique que la situation financière difficile existe depuis 2008. Le licenciement est intervenu que le 23 août du fait de l'intervention d'un mandataire

Puis je tenter une action à son encontre pour m'avoir caché ces informations ?

net demander des dommages et interets

D'autre part j'ai souhaité bénéficier d'un CTP, et mon employeur aurait du m'adresser au plus tard le 8/09/2010 un double du dossier, le montant de l'allocation. ?

Or à ce jour je n'ai rien eçu, le centre gérant le CTP non plus me laissant dans une situation plus que périlleuse financièrement

Puis je demander des dommages et interets ?

Merci de votre aide précieuse

Cordialement

Laurent MOURIZAT